

PROJET MACRON DE DÉMANTÈLEMENT DE LA VOIE PRO



- ➔ **UNE DOUBLE TUTELLE LOURDE DE MENACES**
- ➔ **FERMER LES FORMATIONS PRÉTENDUMENT NON-INSÉRANTES**
- ➔ **AUGMENTER LES SEMAINES DE PFMP**



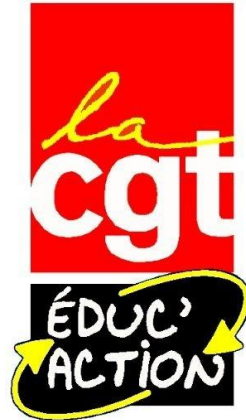
VISION UTILITARISTE

UNE DOUBLE TUTELLE LOURDE DE MENACES

- ➔ Volonté de donner au patronat la main sur la formation professionnelle sous statut scolaire
- ➔ **Grand bond en arrière** qui nous renvoie aux conceptions utilitaristes qui prévalaient avant 1945 !
- ➔ Dans la loi « Liberté de Choisir son Avenir Professionnel », la ministre, Carole Grandjean, a amalgamé formation initiale et formation continue, ainsi son premier objectif sera de flouter les frontières entre élèves et apprenti·es.

Pour Macron « *il faut réformer le lycée professionnel sur le modèle de ce qu'on a fait pour l'apprentissage* ».

LES LP NE SONT PLUS GÉRÉS PAR LE MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE MAIS UNIQUEMENT PAR LA MINISTRE DÉLÉGUÉE !



**MIXAGE DES PUBLICS ET DES PARCOURS
DANS LES LP**

UNE DOUBLE TUTELLE LOURDE DE MENACES



CALENDRIER

Novembre/Décembre : 4 groupes de travail

1- Réduire le nombre de décrocheur

2- Poursuite d'études supérieures plus réussies

3- Améliorer le taux d'accès à l'emploi après le diplôme

4- Marge de manœuvre données aux établissements

Janvier/Février :

Présentation et avis du CSE sur es textes réglementaires

Septembre 2023 :

Mise en place de la mesure phare de + 50% de PFMP

**UNE METHODE ET UN CALENDRIER
INACCEPTABLES**



FERMER LES FORMATIONS PRÉTENDUMENT NON INSÉRANTES

Adéquation entre formation et besoins immédiats des entreprises locales : vision à court terme.

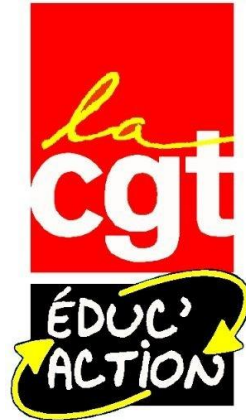
CONSÉQUENCES :

- ➔ Carte des formations réduite aux débouchés locaux
- ➔ Restriction des possibilités d'orientation des élèves
- ➔ Fermetures de formations
- ➔ Suppression de postes (Plan social) et « Reconversion » des collègues d'Enseignement Pro



**LA CGT PROPOSE UNE CARTE DES FORMATIONS AVEC UNE VISION
SUR LE LONG TERME**

DEMI-JOURNEE « AVENIR PRO » EN 5°



La création d'une « demi-journée Avenir » en 5°, dévolue aux entreprises, trouve sa cohérence :

effectuer un calibrage, dès 12 ans, entre ceux·celles qui poursuivront leurs études et ceux·celles qui iront au travail dès la fin du collège.

la réforme du collège qui s'annonce s'inscrira fatalement dans cette logique de tri social pour se mettre en conformité avec ce qui a été fait pour le lycée général et technologique.

POUR LA CGT C'EST INACCEPTABLE



« Le lycée pro est éloigné de l'entreprise » ?

Macron depuis l'« Appartement témoin » (lycée Tabarly / Entreprise Bénéteau)

Une contre-vérité, une méconnaissance du terrain, de nos établissements :

- Avant la réforme Blanquer : 30% du temps d'enseignement pro des élèves dans les entreprises
- Avec la réforme Blanquer de 2018 : les élèves de bac pro ont
84 semaines de cours X 15h EP = 1260 h
22 semaines de PFMP X 35h = 770 h

CONSÉQUENCES : 40% du temps d'EP en entreprise

Textes de référence :

https://www.education.gouv.fr/bo/16/Hebd_o13/MENE1608407C.htm?cid_bo=100542

De plus :

- Beaucoup de nos élèves travaillent le week-end et les vacances dans des entreprises
- La majorité des collègues d'enseignement pro ont travaillé, avant d'enseigner, dans des entreprises et qui plus est les non-titulaires (15% des enseignants du pro),



ENCORE UNE REFORME HORS-SOL !
REVENDEICATION CGT : BAISSER LE NOMBRE DE SEMAINES DE PFMP (16 semaines en bac pro)

AUGMENTATION DE 50% DES PFMP ET DÉRÉGULATION !

En 2009 :

Passage du Bac pro 4 ans à 3 ans -> perte d'une année d'enseignement.

En 2018 :

TVP. Grosse perte d'heures (3 à 4 h/semaine) notamment en enseignement général.

Instauration des familles de métiers en seconde: DÉSPÉCIALISATION ET DÉQUALIFICATION

Hypothèse pour la rentrée 2023 :

Un passage de 22 à 33 semaines de PFMP en Bac pro et de 12/14 à 18/21 en CAP

Exemple bac pro:

73 semaines de cours X 15h EP = 1095 h

33 semaines de PFMP X 35h = 1155h

⇒ **diminution d'autant du nombre de semaines en LP. Plus de 50% du temps d'enseignement pro en entreprise**



Préparation à un métier ne s'effectuera qu'en classe de 1^{ère}.

Les élèves n'auront quasiment plus d'heures d'atelier puisque l'entreprise les « formera »!

PERTE DE CULTURE GÉNÉRALE ET TECHNIQUE

DÉRÉGULATION : DÉPARTS DIFFÉRÉS, DÉPARTS AU FIL DE L'EAU, SNU, VACANCES...

REVENDEICATION CGT : BAISSER LE NOMBRE DE SEMAINES DE PFMP (16 semaines en bac pro)



LA FORMATION SUR LE TAS MEILLEURE QUE LE LP ?

Le mythe de l'entreprise formatrice

Les PFMP ne sont pas la panacée : à chaque départ en stage un certain nombre d'élèves n'ont pas de terrain de stage, certains stages sont interrompus pour des raisons diverses, certain-es élèves ne sont pas réellement encadré-es par un tuteur, beaucoup de PFMP se résument à la répétition de la même tâche...),

IMPOSER LE MODÈLE DE L'APPRENTISSAGE AU LP

L'apprentissage n'est pas une voie d'excellence car c'est une voie de formation qui est :

Discriminante

Taux d'abandons et de ruptures vertigineux

Mythe de la meilleure insertion pro

Dangereuse

Un angle mort les Violences Sexuelles et Sexistes



**PLUS ON AUGMENTE LES PFMP PLUS ON REPRODUIT
LES INÉGALITÉS DU MARCHÉ DU TRAVAIL**

L'ENTREPRISE : UN LIEU DANGEREUX POUR LES JEUNES !

Ouest-France

Près d'Ancenis. Au volant du tracteur, l'apprenti de 15 ans était mort : les employeurs condamnés

Il y a 2 jours



Le Télégramme

Jeune apprenti tué en réparant un pneu à Combrit : l'affaire mise en délibéré

Il y a 1 semaine



Ouest-France

Quimper. Au tribunal, un accident mortel du travail dû à la déflagration du pneu d'un car

Il y a 1 semaine



20 Minutes

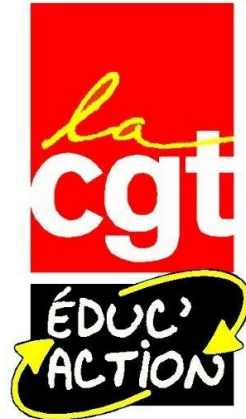
Loire-Atlantique : Un apprenti de 14 ans tué sur un chantier près de Nantes

16 juin 2022



En 2019, l'Assurance maladie a recensé 10 301 accidents du travail d'apprenti-es. Plus d'un par heure ! À cela s'ajoutent 3 110 accidents de trajet. Les apprenti-es représentent 50% des accidents de travail des salarié-es de moins de 20 ans.

Cette surreprésentation des apprenti-es dans les accidents du travail n'est pas liée à des conduites à risques, mais bien aux conditions de travail.



**PLUS ON AUGMENTE LES PFMP
PLUS ON EXPOSE LES JEUNES !**

CONSÉQUENCES DU PROJET MACRON

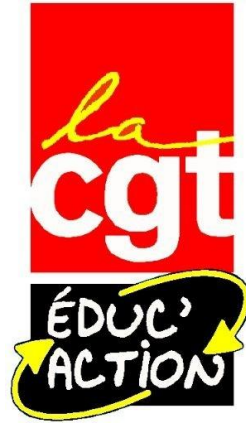
Réduction du temps de formation générale et professionnelle

Rapprochement du statut de l'élève avec celui de « salarié·e » low-cost

Perte de postes et attaque sur le statut avec annualisation des services liée au dédoublement et aux « Profs associés »

DEVELOPPEMENT DE L'AUTONOMIE : En finir avec le cadre national des grilles horaires disciplinaires et ventiler les enseignements au niveau local : l'enseignement général évoqué surtout à l'aune de disciplines qui seraient « fondamentales ». Les langues vivantes, l'éco droit, l'éco gestion, les arts appliqués, l'EPS, la PSE, l'histoire-géo seront elles considérées comme fondamentales ?

Impliquer les chef·fes entreprises pour qu'ils·elles président les Conseils d'Administration des lycées pros.



LE TRANSFERT PRÉVU, À BAS COÛT, DE LA JEUNESSE ISSUE DES CLASSES POPULAIRES VERS LE MONDE DU TRAVAIL EST INADMISSIBLE.

GRATIFICATION DES PFMP

200 euros (mensuel) pour les moins de 18 ans

500 euros (mensuel) pour les plus de 18 ans

Actuellement, la gratification des stages de plus de 2 mois/an par l'entreprise est dans le code de l'éducation ([Article L124-6](#)).

Là, le coût ne sera pas pris en charge par l'entreprise mais par l'État ou les régions.

Les limites entre apprentissage, formation continue et voie scolaire se floutent !



LES ÉLÈVES DE LA VOIE PROFESSIONNELLE NE DOIVENT PAS ÊTRE « GRATIFIÉ·ES » MAIS DOIVENT BÉNÉFICIER, COMME L'ENSEMBLE DES LYCÉEN·NES D'UNE ALLOCATION D'ÉTUDES.

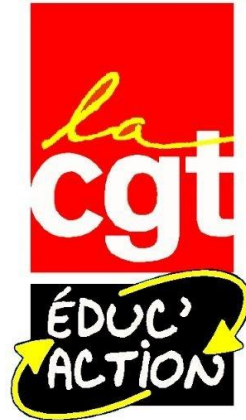
DANS LES LYCÉES PROFESSIONNELS

Tou·tes les élèves sont accueilli·es, sans discriminations

La réussite aux examens est meilleure (taux d'accès au diplôme de 68% pour le Bac Pro et 73% pour le CAP, nettement supérieur à l'apprentissage respectivement 41 % et 59%),

Les poursuites d'études sont plus nombreuses (46% contre 9% pour l'apprentissage). Le taux de décrochage est moins élevé (13% contre 30%).

Sur le long terme, les jeunes s'insèrent mieux dans la vie professionnelle et citoyenne.



**POUR LA CGT ÉDUC'ACTION, C'EST LA VOIE SCOLAIRE QU'IL FAUT DÉVELOPPER
DANS LE CADRE D'UNE SCOLARITÉ OBLIGATOIRE JUSQU' À 18 ANS.**

LYCÉE PROFESSIONNEL : EN GRÈVE LE 18 OCTOBRE POUR LE RETRAIT DU PROJET MACRON



BILAN INTERSYNDICALE DU LUNDI 3 OCTOBRE

- Une lettre ouverte pour demander à être reçu par le MEN
- Un tract intersyndical sur les 4 aspects non-négociables du projet Macron
- Une motion intersyndicale pour les CA
- Une pétition carte postale

